

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	24	
Représentés :	7	
Non représentés :	2	<b>Séance du 17 décembre 2024</b>
		L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### **Signature d'une convention de mise à disposition de la parcelle A 2900 (10 m<sup>2</sup>) située Route de Pernes les Fontaines au profit de la Confrérie de Saint Gens.**

**Monsieur Philippe COLLET**, Maire Adjoint délégué au Patrimoine et à l'Identité expose que suite au nouveau parcours du pèlerinage de Saint Gens imposé par la fermeture du passage à niveau en limite de Carpentras, les représentants de l'association La confrérie de Saint Gens ont informé Monsieur Le Maire qu'une personne souhaitait faire don d'une parcelle située route de Pernes à Monteux au profit de la Commune de Monteux afin de remonter un oratoire de Saint Gens sur le nouveau tracé. Le donateur, Monsieur VIAN, par courrier daté du 09 août 2021, propose la donation de la parcelle A 2900 (issue de la parcelle A 2651) pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>. Monsieur VIAN précise que cette donation a pour but le remontage d'un oratoire, propriété de la Confrérie, vieux de plus de trois siècles sur la parcelle objet de la donation. La Commune de Monteux, après avoir pris à sa charge la procédure de division parcellaire menant à la création de la nouvelle parcelle, propose de signer une convention de mise à disposition gratuite de longue durée au profit de la Confrérie de Saint Gens, cette dernière s'engageant à remonter l'oratoire, l'entretenir et entretenir les abords de l'oratoire, soit la parcelle mise à disposition (cadastrée A 2900).

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Philippe COLLET entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de mise à disposition,

**Vu** la délibération n° DE/31/7.10/20230404/25 relative au don de M. VIAN au profit de la Commune de Monteux

**Vu** le plan de division

**Considérant** la demande de Monsieur VIAN

**Considérant** l'acte notarié relatif à la donation de Monsieur VIAN au profit de la Commune de Monteux

**AUTORISE Monsieur le Maire à :**

- Signer la convention de mise à disposition de la parcelle A 2900 (10 m<sup>2</sup>) située Route de Pernes les Fontaines à Monteux, au profit de la Confrérie de Saint Gens.

**ARRETE que**

- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 23/12/2024

Publié le : 23/12/2024

Notifié le :

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**